

NOAILLES

Récompensés pour 30 ans de bons et loyaux services Les employés communaux ont été épinglés

«L'exercice d'une fonction publique, quel que soit le grade ou le niveau de responsabilités, implique certes des compétences mais aussi de la constance dans l'action et une grande loyauté envers les élus. Ce sont toutes ces qualités dont ont du faire preuve nos agents et qui se trouvent aujourd'hui reconnues», a souligné Benoit Biberon, maire de Noailles, avant de remettre la médaille d'honneur communale échelon vermeil pour 30 ans de bons et loyaux services à deux employés: Véronique Falize et Laurent Henique.

«La commune peut se flatter d'avoir dans ses services des agents qui savent donner une consistance à bon nombre de leurs projets, tout en faisant preuve d'une grande réserve et d'une parfaite neutralité», se félicite le premier magistrat.

Véronique Falize (épouse Fournier) est embauchée à la mairie de Noailles le 4 juin 1984, à l'âge de 19 ans. Le 1er juillet 1985, elle est nommée agent de bureau dactylographe stagiaire. Aujourd'hui agent administratif principal,



Véronique Falize (épouse Fournier), l'un des récipiendaires.

elle effectue différentes missions: préparation du conseil municipal et des élections politiques, révision des listes électorales, gestion du cimetière, travaux et marchés publics, établissements des arrêtés, gestion des chiens dangereux, mise à jour du site

internet et du panneau lumineux...

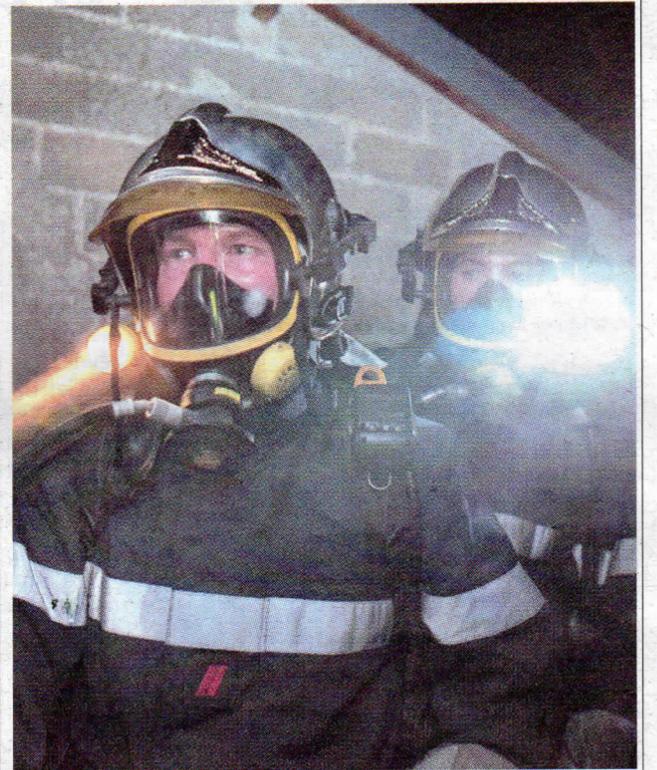
Aujourd'hui agent technique territorial, Laurent Henique entre pour sa part à la mairie de Noailles en 1986, à l'âge de 22 ans, en tant qu'ouvrier d'entretien de la voie publique, et en particu-

lier du cimetière et des bâtiments. «1986 à aujourd'hui ne font pas 30 ans mais il a effectué son service national de 1984 à 1986, années qui ont été comptabilisées pour obtenir cet échelon vermeil», précise Benoit Biberon.

Céline TUTIN

NOAILLES

Se former avec les pompiers



Les sapeurs-pompiers noillais formeront les volontaires aux gestes qui sauvent, le dimanche 21 février. Quatre sessions seront proposées. (Photo Sdis 60)

Avis aux amateurs. Les sapeurs-pompiers de Noailles organisent une formation gratuite intitulée «Apprenez les gestes qui sauvent» le dimanche 21 février, lors de quatre sessions (de 9 à 11

heures, de 11 à 13 heures, de 14 à 16 heures et de 16 à 18 heures).

Réservation obligatoire au 03.44.84.20.00.

SAINTE-GENEVIÈVE

5690 euros reversés pour le Téléthon



Jacqueline Vanbersel, maire de la commune, et Michael Bordez, responsable du comité local, ont procédé à la remise du chèque.

5690 euros. C'est la somme collectée dans la commune de Sainte-Geneviève à l'occasion du Téléthon 2015. Le chèque a été officiellement remis à Catherine Courtois, animatrice de secteur, en mairie, lundi 18 janvier.

«Début décembre, la commune s'est une nouvelle fois animée de toutes les activités mises en place: loto, défis

sportifs, soirée musicale, vente de produits divers, et le célèbre lâcher de ballons du dimanche midi», a rappelé Jacqueline Vanbersel, la première magistrate, avant de procéder à la remise du chèque. Une manifestation qui s'est déroulée en présence notamment de Michaël Bordez, le responsable du comité Téléthon de Sainte-

Geneviève, lequel a annoncé son intention de passer le relais.

Si le résultat est estimé «moyen» par les bénévoles du comité local, qui espéraient récolter encore plus de fonds, mais correspondant aux chiffres habituels des années précédentes.

C. T.

MORTEFONTAINE-EN-THELLE

Une mairie rénovée pour la nouvelle année



Alain Paillart, maire de la commune, n'a pas caché sa joie de pouvoir à nouveau travailler au sein de la mairie, après près d'un an de travaux.

C'est dans une mairie rénovée que les élus de Mortefontaine-en-Thelle entament cette année 2016.

«La situation a évidemment été un peu compliquée le temps que le chantier, qui a duré presque un an, soit réalisé car nous n'avions pas assez de bureaux, mais bon, nous avons fait avec», a commenté, Alain Paillart, maire de la

commune, lors de sa cérémonie de vœux, samedi 23 janvier.

Les locaux ont été mis aux normes et rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite. «Tout a été installé au rez-de-chaussée: l'accueil comme les quatre bureaux qui servent aux adjoints et conseillers municipaux», précise le premier magistrat.

Un investissement d'environ 250000 euros financé en partie grâce à une subvention du conseil départemental, de la préfecture et de l'association des personnes à mobilité réduite pour un total de 75000 euros, «ce que n'est tout de même pas négligeable», se félicite le maire.

C. T.